

Note du réseau Opale

Fidèles à leur mission citoyenne, les organismes de politique et d'aménagement linguistiques fédérés au sein du réseau Opale ont depuis longtemps attiré l'attention sur le fait que l'égalité entre les hommes et les femmes passe aussi par la mobilisation de ressources langagières. Ils ont donc encouragé une gamme très large de techniques de rédaction inclusive.

Le réseau Opale invite ainsi chacun et chacune à utiliser systématiquement les formes lexicales et grammaticales propres à traiter de manière égalitaire les femmes et les hommes, favorisant de cette manière une meilleure cohésion sociale.

On utilisera donc systématiquement, et sans dérogation, des termes au féminin lorsqu'il s'agit de désigner le métier d'une femme ou d'un ensemble de femmes.

Pour désigner des ensembles composés d'hommes et de femmes, on recourra à une rédaction dite épïcène. Elle consiste par exemple à utiliser la forme non marquée (il s'agit là d'une des ressources du français, qui n'est pas remise en question) ou des formulations neutres (*l'équipe de la rédaction* au lieu de *les rédacteurs*).

On utilisera aussi les formes doubles (du type *les voyageuses et les voyageurs*), qui désignent de manière plus explicite le caractère mixte des ensembles, leur emploi pouvant être recommandé en alternance avec les formulations neutres. Il est également des contextes où elles s'imposent, comme les offres d'emploi et les appels à candidatures, afin de ne pas marquer de préférence de sexe.

Quant aux formes doubles abrégées (par un point médian, une barre, des crochets, des parenthèses...), on ne les utilisera pas du tout dans les actes administratifs, ou sinon ailleurs de manière parcimonieuse, par exemple dans des tableaux où l'espace est restreint, car elles complexifient l'écriture et nuisent à l'accessibilité des textes. De surcroît, n'ayant aucun équivalent à l'oral, elles éloignent l'une de l'autre la langue parlée et la langue écrite.

Les organismes de politique et d'aménagement linguistiques participant au réseau Opale sont :

Pour le Québec

Le Conseil supérieur de la langue française (CSLF)

L'Office québécois de la langue française (OQLF)

Pour la France

La Délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF)

Pour la Suisse romande

La Délégation à la langue française

Pour la Fédération Wallonie-Bruxelles

La Direction de la langue française

Le Conseil de la langue française et de la politique linguistique

Statut d'observateur

L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF)

Les documents explicitant de manière détaillée les positions de ces organismes sur les pratiques d'écriture inclusive sont accessibles aux adresses qui suivent. On y trouvera également des conseils pratiques de rédaction.

Pour le Québec

Formation en ligne sur la rédaction épïcène

http://www.oqlf.gouv.qc.ca/redaction-epicene/20180112_formation-redaction-epicene.pdf

La rédaction épïcène dans la Banque de dépannage linguistique

http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?T1=r%C3%A9daction+%C3%A9pic%C3%A8ne&T3.x=0&T3.y=0

Pour la France

<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Thematiques/Langue-francaise-et-langues-de-France/Politiques-de-la-langue/Enrichissement-de-la-langue-francaise>

Pour la Fédération Wallonie-Bruxelles

<http://www.languefrancaise.cfwb.be/index.php?id=10813>



CONFÉRENCE INTERCANTONALE
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE DE
LA SUISSE ROMANDE ET DU TESSIN
Délégation à la langue française

